



Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) 2015

Résumé à l'intention des citoyens

Le Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 Champagne-Ardenne a été approuvé le 2 décembre 2014 et se décline en 9 axes, qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région Champagne-Ardenne et pour lesquels des fonds européens peuvent être mobilisés. Un rapport est rédigé chaque année par l'autorité de gestion, la Région Champagne-Ardenne, pour faire le bilan de la mise en œuvre de ce programme.

En 2015, 205 opérations ont été programmées. Le montant UE programmé, au titre de 2015, s'élève à 24,2 millions d'euros. Les bénéficiaires sont notamment les entreprises, universités, demandeurs d'emploi et les jeunes.

Le rapport 2016, relatif à l'année 2015, porte sur la mise en œuvre de 3 axes.

- ✓ L'axe 1 concerne les projets de recherche, d'innovation et la compétitivité des entreprises, 147 dossiers ont été programmés et cofinancés par du FEDER (Fonds européen de développement régional). Il s'agit notamment de projets d'équipements de recherche et d'innovation des entreprises, de création de zones d'activités et des projets d'investissements pour accroître la productivité des PME.

- ✓ L'axe 6 couvre les projets de développement de compétences et d'apprentissage, 41 dossiers ont été programmés en 2015 et cofinancés par du FSE (Fonds social européen). Les dispositifs suivants ont été mis en place, à destination des demandeurs d'emploi :
 - Les actions préparatoires du Programme Régional de Formation (PRF), qui permettent à ces personnes de bénéficier d'une aide pour effectuer un choix professionnel ou d'un accompagnement personnalisé vers une intégration professionnelle.
 - La validation des acquis de l'expérience (VAE), qui permet, à travers la réalisation d'entretiens conseil et de prestations d'accompagnement, d'améliorer l'information et la sensibilisation à la VAE afin que les demandeurs d'emploi puissent s'engager dans cette démarche.
 - Les contrats de progrès au sein des centres de formation d'apprentis (CFA), qui visent à mettre en adéquation les compétences des apprentis avec leurs objectifs professionnels, individualiser et améliorer les formations, et réduire les ruptures de contrat.
 - Les Espaces métiers, qui permettent aux demandeurs d'emploi, à travers la mise en place de moyens de communication et d'information sur l'orientation, d'obtenir informations et conseils sur les métiers, les formations, la création d'activité et la recherche d'emploi.

- La professionnalisation des acteurs qui travaillent sur le champ de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

- ✓ L'axe 7 permet d'agir en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté, l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) cible en effet les jeunes de moins de 26 ans sans emploi ne suivant ni études ni formation. 17 dossiers ont été programmés en 2015 et cofinancés par le FSE et l'IEJ. L'intervention de l'IEJ est concentrée sur les dispositifs suivants :
 - Les actions qualifiantes du Programme Régional de Formation (PRF), qui permettent aux jeunes de préparer leur entrée dans un processus de qualification ou d'obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle.
 - Les écoles de la deuxième chance (E2C), qui permettent aux jeunes d'accéder à l'emploi et à une reconnaissance professionnelle dans le cadre d'un métier.
 - Le financement de postes de développeurs de l'apprentissage au sein des centres de formation d'apprentis (CFA) dans l'objectif de faciliter l'accès des jeunes à l'apprentissage et d'éviter les ruptures de contrat.